



RÈGLEMENT SANITAIRE

Préambule

Le présent règlement sanitaire a pour objectif de garantir l'hygiène, la santé et le bien-être des chiens accueillis dans notre garderie et notre espace de toilettage. Il s'applique à tous les propriétaires de chiens utilisant ces services et doit être respecté en toute circonstance. Il définit également les procédures de nettoyage, de désinfection, d'hygiène et de lutte contre les nuisibles.

1. Conditions d'Admission

1.1 Conditions générales

Seuls les chiens identifiés par puce électronique ou tatouage sont acceptés.

Seuls les chiens castrés/stérilisés sont acceptés.

Vaccins à jour obligatoires (rage, toux du chenil, leptospirose, parvovirose, etc.).

Un carnet de vaccination à jour devra être présenté à chaque première visite.

Les chiens doivent être traités régulièrement contre les parasites internes et externes (vermifuges, antiparasitaires externes).

Les chiens agressifs ou atteints de maladies contagieuses ne seront pas acceptés.

Une évaluation comportementale pourra être réalisée avant l'admission en garderie.

Inspection à l'arrivée (état général, présence de parasites, comportement).

1.2 Conditions spécifiques à la garderie

La garderie peut accueillir un maximum de 9 chiens simultanément.

Les chiens doivent être sociables avec leurs congénères et le personnel. Un formulaire d'inscription détaillant les habitudes et besoins spécifiques du chien devra être rempli par le propriétaire. Tout chien présentant un comportement inadapté pourra être exclu temporairement ou définitivement.

1.3 Conditions spécifiques au toilettage

Les chiens doivent être en bonne santé et exempts de maladies cutanées contagieuses. Toute blessure ou problème de santé devra être signalé avant la séance. Le toilettage sera refusé en cas de stress excessif ou d'agressivité mettant en danger le personnel.

2. Hygiène et Sécurité

2.1 Hygiène des locaux

Le nettoyage et la désinfection des espaces sont effectués quotidiennement avec des produits adaptés. Les équipements de toilettage sont désinfectés après chaque utilisation. Les gamelles et couchages sont nettoyés et désinfectés régulièrement. Une ventilation adéquate est maintenue dans les locaux pour éviter toute accumulation d'humidité et d'odeurs.

2.2 Hygiène des chiens

Chaque chien doit arriver propre et sans parasite. En cas de souillure excessive, un nettoyage sommaire pourra être réalisé avant l'entrée en garderie. Les chiens doivent être brossés régulièrement par leurs propriétaires pour éviter les nœuds excessifs.

2.3 Sécurité

Les chiens sont sous surveillance permanente durant leur présence en garderie. Les interactions entre chiens sont surveillées pour éviter tout incident. Les colliers étrangleurs, électriques ou à pointes sont interdits. Les chiens doivent être récupérés par leur propriétaire ou une personne autorisée à l'heure convenue.

3. Santé et Bien-être Animal et Mesures en cas d'événement sanitaire

Tout chien présentant des signes de maladie ou de malaise sera isolé et son propriétaire sera immédiatement contacté. En cas d'urgence vétérinaire, le chien sera conduit chez notre vétérinaire partenaire aux frais du propriétaire. Désinfection immédiate des zones en contact avec l'animal. Une attention particulière est portée aux chiens stressés ou anxieux, avec des mesures d'adaptation individualisées.

4. Engagement des Propriétaires

Les propriétaires doivent fournir des informations exactes sur la santé et le comportement de leur chien. Ils s'engagent à respecter les horaires d'arrivée et de départ. Ils acceptent que des photos de leur chien puissent être prises et publiées sur nos supports de communication sauf opposition expresse.

5. Responsabilité

Patounes décline toute responsabilité en cas de blessures résultant de jeux entre chiens, sauf faute avérée du personnel. Tout dégât causé par un chien sera à la charge de son propriétaire. En cas de non-respect du présent règlement, l'établissement se réserve le droit de refuser l'accès aux services.

Le présent règlement est considéré comme lu et accepté par tout propriétaire utilisant les services de la garderie et du toilettage.

PATOUNES - 21 rue bois le vent 75016 Paris Date d'entrée en vigueur : 12 mai 2026